



Rapport non-financier 2022

Rassembler. Renforcer. Assurer.
pv.be • vivium.be



Rapport non-financier 2022

Table des matières

Avant-propos.....	4	3.2 Agir pour le bien de la société	28
I Notre Groupe	6	3.2.1 La Fondation P&V	
1.1 Le Groupe P&V dans les grandes lignes	8	3.2.2 Le Conseil des usagers	
1.2 Notre modèle de distribution.....	9	3.2.3 Favoriser et soutenir le modèle coopératif en Belgique	
1.3 Nos solutions	10	3.2.4 Nos collaborateurs en action	
1.3.1 Nos écosystèmes		3.2.5 Soutien à l'économie locale et participations	
1.3.2 Nos récompenses : Trophées Decavi 2022		3.2.6 Soutien aux ONG internationales	
1.4 La prévention	12	3.2.7 Respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption et la subornation	
2 Notre Stratégie	14	3.2.8 Politique d'intégrité	
2.1 Notre raison d'être.....	16	3.3 Bien-être de notre personnel	34
2.2 Notre Vision et notre Mission	17	3.3.1 Notre culture	
2.3 Notre stratégie à long terme	18	3.3.2 Formations	
2.4 Les Objectifs de Développement Durable	19	3.3.3 Egalité des genres et diversité	
2.5 Nos ambitions en matière de durabilité.....	20	3.3.4 Politique de rémunération et autres avantages	
2.6 Notre modèle coopératif	21	3.3.5 Nos récompenses : Top Employer 2023	
3 Notre Impact	22	3.4 Contribuer à une planète saine	36
3.1 Investir pour une prospérité durable	24	3.4.1 Activités éligibles à la taxonomie verte de l'Union Européenne	
3.1.1 Les risques de durabilité		3.4.2 Durabilité de nos activités sur le plan environnemental	
3.1.2 Le Groupe P&V, investisseur responsable		3.4.3 Nos actions pour réduire nos émissions de CO2	
3.1.3 Inclusions des critères ESG dans notre politique d'investissement		3.4.4 Notre gestion des déchets	
3.1.4 Inclusions des critères ESG dans notre offre de produits		3.4.5 Des fournisseurs responsables	
		3.4.6 Gestion de notre infrastructure	
		3.4.7 Déplacements durables domicile-travail	

- La déclaration d'informations non-financières, telle que visée à l'article 3 :6§4 du CSA, fait partie du rapport annuel du Groupe P&V.
- Ce rapport suit les lignes directrices de l'OCDE en matière de reporting durable.



Avant-propos

Tout au long de l'année 2022, le Groupe P&V a continué de faire la différence en apportant, en tant qu'assureur coopératif, une contribution positive à la société belge et au développement durable.

Cette détermination à contribuer positivement sur les différents thèmes de la durabilité est plus importante que jamais, comme en ce qui concerne la lutte contre le dérèglement climatique. Dans sa dernière publication (6e rapport publié au début de l'année 2023), le GIEC rappelle que les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines, ont réchauffé le climat à l'échelle de la planète, à un rythme accéléré.

La température de la surface du globe s'est élevée d'1,1 °C par rapport à la période pré-industrielle. Quels que soient les scénarios d'émission, le GIEC estime que le réchauffement de la planète atteindra 1,5 °C dès le début des années 2030. Limiter ce réchauffement à 1,5°C et 2 °C ne sera possible qu'en accélérant et en approfondissant dès maintenant la baisse des émissions.

Le GIEC démontre également une augmentation des risques (vagues de chaleur, précipitations extrêmes, sécheresses, fonte de la cryosphère, changement du comportement de nombreuses espèces...) pour un même niveau de réchauffement par rapport au rapport précédent datant de 2014.

Les risques climatiques vont s'aggraver et se multiplier, ce qui rendra leur gestion plus complexe et difficile. Avec des pertes globales issues de catastrophes naturelles d'environ 250 milliards d'euros (selon les estimations de Munich Re), 2022 rejoint la récente série d'années avec des pertes élevées. Plus près de nous, en Europe, l'été a été marqué par une chaleur et une sécheresse extrêmes suivies d'orages violents accompagnés de fortes grêles.

Le Groupe P&V a donc initié plusieurs initiatives importantes en 2022 pour accélérer sa contribution à la lutte contre le dérèglement climatique, et augmenter sa résilience face aux nouveaux risques qui en découlent. L'étude d'impacts à court, moyen et long terme de ces risques climatiques est devenue une des priorités de notre entreprise.

Qu'il s'agisse de l'analyse approfondie sur notre empreinte carbone, de l'analyse d'impact de nos activités d'assureur ou d'une meilleure compréhension des retombées sur notre portefeuille d'investissement, il ne s'agit que d'une première étape pour mieux comprendre notre positionnement actuel et fixer des objectifs ambitieux à long terme, mais également pour prendre des engagements significatifs pour les mois et années futurs. Les actions doivent être menées sans attendre.

Le thème de la durabilité va bien entendu bien au-delà du dérèglement climatique, et les autres dimensions sont d'une importance capitale pour notre coopérative.

Un deuxième thème prioritaire pour notre Groupe est la lutte contre la pauvreté. L'inflation et plus particulièrement l'augmentation des prix de l'énergie en 2022 ont eu un effet catastrophique sur le budget de nombreux ménages en Belgique. Plus de 2,1 millions de Belges, soit 18,7% de la population, courent un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE) pour l'année 2022, selon Statbel, l'office belge de statistique.

La stratégie réaffirmée et renforcée du Groupe P&V est basée sur notre mission d'inclusivité, et sur la nécessité d'offrir de la protection au plus grand nombre. Notre Groupe a formalisé son rôle sociétal dans son cœur de métier d'assureur, mais également au-delà. Le chemin entamé par notre Groupe permettra d'augmenter notre impact positif pour la société belge. Même si notre coopérative est déjà impliquée dans de nombreux actions et projets, l'accélération de la mise en place de nos valeurs est une priorité.

L'ADN de notre entreprise est fortement ancré dans les valeurs des coopératives, et nous nous distinguons par les nombreuses initiatives individuelles de nos collaborateurs. L'année 2022 nous a permis de recenser ces initiatives afin de les formaliser et de les étendre à travers toute l'entreprise et nos activités.

Le Groupe P&V continuera en 2023 à travailler sur l'ensemble des Objectifs de Développement Durable (ODD comme définis par l'ONU) afin de contribuer à la création d'un monde meilleur, plus solidaire et plus durable.

Bonne lecture !

Hilde Vernailen
Président du Comité de direction

I Notre Groupe



1.1 Le Groupe P&V dans les grandes lignes

Un groupe coopératif d'assurances

En tant que société coopérative, nous sommes guidés par nos valeurs et la réalisation d'un équilibre financier à long terme. Notre mission est d'offrir de la protection au plus grand nombre en rendant l'assurance accessible et inclusive, en investissant dans la prévention, et tout cela de façon durable et grâce à la forte implication des collaborateurs. Nos bénéficiaires sont réinvestis principalement dans notre groupe en faveur de nos clients, mais aussi dans la participation au développement de l'économie sociale en Belgique.

Outre nos activités d'assurance, nous contribuons activement et concrètement à une citoyenneté responsable et à une société plus solidaire. Nous le faisons également par le biais de la Fondation P&V, qui lutte contre l'exclusion sociale des jeunes et les encourage à une citoyenneté active.

Une histoire remontant à plus de 100 ans

L'objectif lors de notre création en 1907, était de proposer des assurances équitables et abordables à la population active défavorisée. Aujourd'hui encore, la solidarité avec les assurés et la société reste notre moteur.

Ancrage local

Dans un paysage financier issu de fusions au niveau européen, le Groupe P&V a conservé à travers toute son histoire son indépendance et sa spécificité d'assureur belge. Grâce à cette focalisation exclusive sur notre pays, nous connaissons parfaitement notre marché.

Cet ancrage local garantit la stabilité nécessaire à nos clients, intermédiaires et collaborateurs.

Coopération belge tournée vers l'international

Bien que nous soyons entièrement concentrés sur notre marché domestique et que toutes nos décisions soient prises en Belgique, le Groupe P&V a joué à travers toute son histoire un rôle de pionnier dans la collaboration européenne entre assureurs coopératifs ou mutualistes.

Nous participons à la mise en place de partenariats européens et mondiaux, et de fédérations comme Euresa¹, Amice² et ICMIF³, et nous y jouons toujours un rôle actif. Les assureurs coopératifs et mutualistes y travaillent ensemble au renforcement de leur position sur leurs marchés respectifs, et plus généralement au développement du secteur.

Notre CEO, Hilde Vernailen, de 2016 à 2022, a assuré la présidence de l'ICMIF, seul organe de représentation mondiale du secteur de l'assurance coopérative et mutualiste. Il propose à ses 197 membres des services et activités uniques et une valeur ajoutée persistante et n'existant nulle part ailleurs. L'ICMIF est la propriété des organisations affiliées qui l'administrent et le gèrent activement. L'ICMIF veut aider ses membres à atteindre leurs objectifs stratégiques, et à croître de manière durable sur leur marché en utilisant la connaissance, les compétences et l'expérience du réseau mondial de l'ICMIF. Il représente les intérêts du secteur auprès des principales parties prenantes. Reconnaisant que le secteur de l'assurance coopérative/mutuelle

est essentiel à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'ICMIF, ont formé en 2022 un partenariat qui vise à approfondir leur collaboration à travers certaines initiatives telles que l'assurance inclusive (micro-assurance) et l'investissement responsable.

Depuis 2022, Hilde Vernailen occupe la Présidence d'Euresa, un Club d'Entreprises au service de l'innovation dans le monde de l'assurance. L'association Euresa se positionne comme un outil de coopération et de mise en réseau entre 17 mutuelles et coopératives d'assurance européennes et du bassin méditerranéen. À travers le partage d'expériences et la mutualisation des savoir-faire, Euresa contribue à renforcer la compétitivité et les performances de ses membres sur leurs marchés respectifs, au bénéfice de leurs assurés et dans le respect de leur identité et valeurs communes.

En Belgique aussi, le Groupe P&V s'implique énormément dans les avancées du secteur de l'assurance. Ainsi, nombre de ses collaborateurs sont actifs à divers échelons d'Assuralia, la fédération du secteur. Hilde Vernailen en est aujourd'hui la présidente, après 6 années passées dans le rôle de vice-présidente.

1. Collaboration entre les assureurs coopératifs et mutualistes européens
2. Association of Mutual Insurers and Insurance Cooperatives in Europe
3. International Cooperative and Mutual Insurance Federation



1.2 Notre modèle de distribution

Le Groupe P&V propose des solutions d'assurances aux particuliers, indépendants et entreprises via différentes marques et plusieurs canaux de distribution.

Plus de 330 agents et sous-agents d'assurances travaillent exclusivement pour la marque P&V. Plus de 1.400 courtiers en assurances ont un partenariat avec Vivium.

Les intermédiaires professionnels d'assurances jouent un rôle clé dans notre modèle. Les agents et les courtiers connaissent leurs clients, prodiguent les conseils adéquats et offrent un soutien en cas de sinistre. C'est dans ces moments qui comptent pour le client, que l'intermédiaire démontre sa valeur ajoutée. La force du modèle de P&V a été démontrée lors des inondations catastrophiques de juillet 2021. La proximité de notre réseau commercial a permis de soutenir humainement au mieux l'ensemble de nos clients touchés par cette catastrophe.



1.3 Nos solutions

1.3.1 Nos écosystèmes

Pour adapter de manière optimale notre offre aux besoins du client, nous sommes très attentifs au positionnement et au développement de produits d'assurance et de services au sein des écosystèmes dans lesquels évolue le client.

Un écosystème est un réseau d'organisations et d'entreprises qui échangent des produits, des processus et des services, et les rassemblent dans une offre commune. Cela permet de créer des solutions présentant pour les clients une plus grande valeur ajoutée que les solutions individuelles des organisations ou des entreprises.



Le Groupe P&V construit sa stratégie autour des six écosystèmes suivants :

Ma mobilité

Soutien aux clients dans leurs déplacements, et ce peu importe le mode de transport qu'ils utilisent, la fréquence et la façon de l'utiliser.

Ma maison et ma famille

Soutien à tous les types de famille dans leur évolution, leurs activités et leur quotidien, pour les protéger des aléas de la vie.

Mes affaires / Mes activités

Soutien du développement des entreprises et institutions, de leurs interactions avec le monde extérieur pour les protéger et assurer la continuité de leurs affaires et activités.

Ma pension

Soutien aux clients pour leur permettre d'une part de préparer leur retraite, pour qu'ils puissent maintenir un certain niveau de vie à ce moment-là, tant en termes de ressources financières que de bien-être, et d'autre part de se protéger, protéger leur famille et leurs revenus en cas de décès ou d'incapacité de travail.

Ma santé

Soutien à la santé et au bien-être de nos clients en rendant les services médicaux accessibles et en privilégiant la prévention, ceci en collaboration avec les experts en santé.

Ma longévité

Soutien aux clients, même après leur vie active, en leur offrant des solutions qui leur permettent de conserver au maximum leur niveau de vie souhaité et de préserver leur dignité dans les moments les plus difficiles.

1.3.2 Nos récompenses : Trophées Decavi 2022

Decavi, une organisation de spécialistes en assurances, décerne chaque année ses Trophées. Attribués par un jury indépendant, ils récompensent les meilleures assurances et les solutions les plus innovantes.

Meilleure assurance moto

L'assurance moto de P&V a été élue la meilleure de Belgique pour la troisième année consécutive. Le jury a apprécié que les clients, avec l'expertise de leur conseiller, puissent composer leur assurance à la carte, en fonction de leurs besoins. Sans oublier des avantages tels que la protection de l'équipement moto et l'accès premium à une application dédiée à la moto, Liberty Rider, pendant toute la durée du contrat.

Meilleure protection juridique auto

Pour la dixième année consécutive, Arces, marque du Groupe P&V, remporte le Trophée de la meilleure protection juridique auto. La protection juridique d'Arces a été conçue pour répondre parfaitement aux besoins des clients, tant dans leur vie privée que professionnelle, à un prix très compétitif. Un argument convaincant pour le jury reste l'Article 1 par lequel Arces s'engage à adapter ses conditions si un client trouve de meilleures conditions auprès d'un autre assureur sur le marché belge. Une promesse claire qui lui permet d'occuper une place de choix sur le marché.

Mesures prises dans le cadre de la pandémie

Le Groupe P&V a aussi été récompensé pour son approche client dans le cadre de la pandémie. Dès le début du premier confinement, de nombreuses mesures ont été prises en faveur de nos clients. Ainsi, pour l'Horeca, des extensions gratuites ont été accordées afin d'assurer au mieux les activités de plats à emporter et de livraisons à domicile. Pour toutes les PME assurées en Accident du Travail, les couvertures ont été étendues au travail à domicile.



Meilleure CPTI

Vivium a été primée pour sa CPTI. Cette convention permet à un indépendant sans société de souscrire – à côté d'une PLCI – une assurance supplémentaire dans le cadre du 2e pilier.

Outre le choix entre une belle offre en Branche 23, avec possibilité d'opter entre deux taux garantis, Vivium propose plusieurs garanties décès et de nombreuses garanties complémentaires.

Meilleure formule d'épargne à long terme

Vivium commercialise une assurance-vie dans laquelle le preneur d'assurance peut choisir entre un rendement garanti (Branche 21) ou un rendement lié à des fonds d'investissement (Branche 23). Une combinaison des deux options est possible si au moins 10 % de la prime sont investis dans chaque branche.

Outre le choix entre une belle offre en Branche 23, avec possibilité d'opter entre deux taux garantis en Branche 21, Vivium propose plusieurs garanties décès et de nombreuses garanties complémentaires.



I.4 La prévention

Nous recourons à notre expertise pour aider nos clients lors de sinistres, mais aussi pour prévenir leur survenance. Grâce à la technologie digitale, nous élaborons des solutions innovantes qui limitent les risques pour nos clients.

Accent sur la santé et la prévention

Avec la crise liée au coronavirus, la santé est devenue et reste une préoccupation majeure pour de nombreuses personnes. Les clients sont plus que jamais ouverts aux solutions touchant au bien-être, à la prévention et à la protection. En outre, l'augmentation de l'espérance de vie, le vieillissement de la population et la crainte de nouvelles pandémies génèrent nombre de nouveaux besoins dans le domaine de la santé.



Prévention et circulation

Mobilité douce, prévention et sécurité vont de pair. Désireux d'être pionniers en matière de prévention et de sécurité, nous avons conclu différents partenariats au profit de nos clients. Ainsi, nous collaborons d'une part avec Proviz, fournisseur de vêtements de haute visibilité pour les usagers de la route, et d'autre part avec Hexlox, fournisseur de solutions antivol pour les différents éléments du vélo. Les clients peuvent bénéficier d'une réduction sur cette gamme de produits.

En 2022, le Groupe P&V est devenu actionnaire aux côtés de D'Ieteren dans la scale-up belge **Joule**, dont il assurera également les flottes de vélos.

Joule est une scale-up prometteuse qui œuvre pour une durabilisation des déplacements quotidiens domicile-lieu de travail. Elle propose des vélos de société, et un soutien aux déplacements professionnels par le biais d'un leasing de vélos ou d'une vente directe. Cette scale-up est active dans le B2B et le secteur public. Début avril, Joule a franchi une étape importante grâce à une collaboration avec D'Ieteren/Lab Box.

En tant qu'assureur (vélo), le Groupe P&V mise depuis longtemps déjà sur la mobilité durable. Plus tôt en 2022, le Groupe a participé à la campagne « Velo Veilig Vlaanderen », permettant de répertorier des endroits potentiellement dangereux pour les cyclistes. P&V est également le sponsor principal de l'émission dédiée au cyclotourisme Le Beau Vélo de Ravel. Aujourd'hui, le Groupe mise sur des déplacements durables domicile-lieu de travail. Le nouveau partenariat avec Joule est idéal pour cela.

Prévention sur les réseaux sociaux

Sur nos réseaux sociaux, nous sommes particulièrement attentifs à la prévention et donnons régulièrement conseils et astuces à nos followers pour se protéger efficacement contre les risques les plus divers.

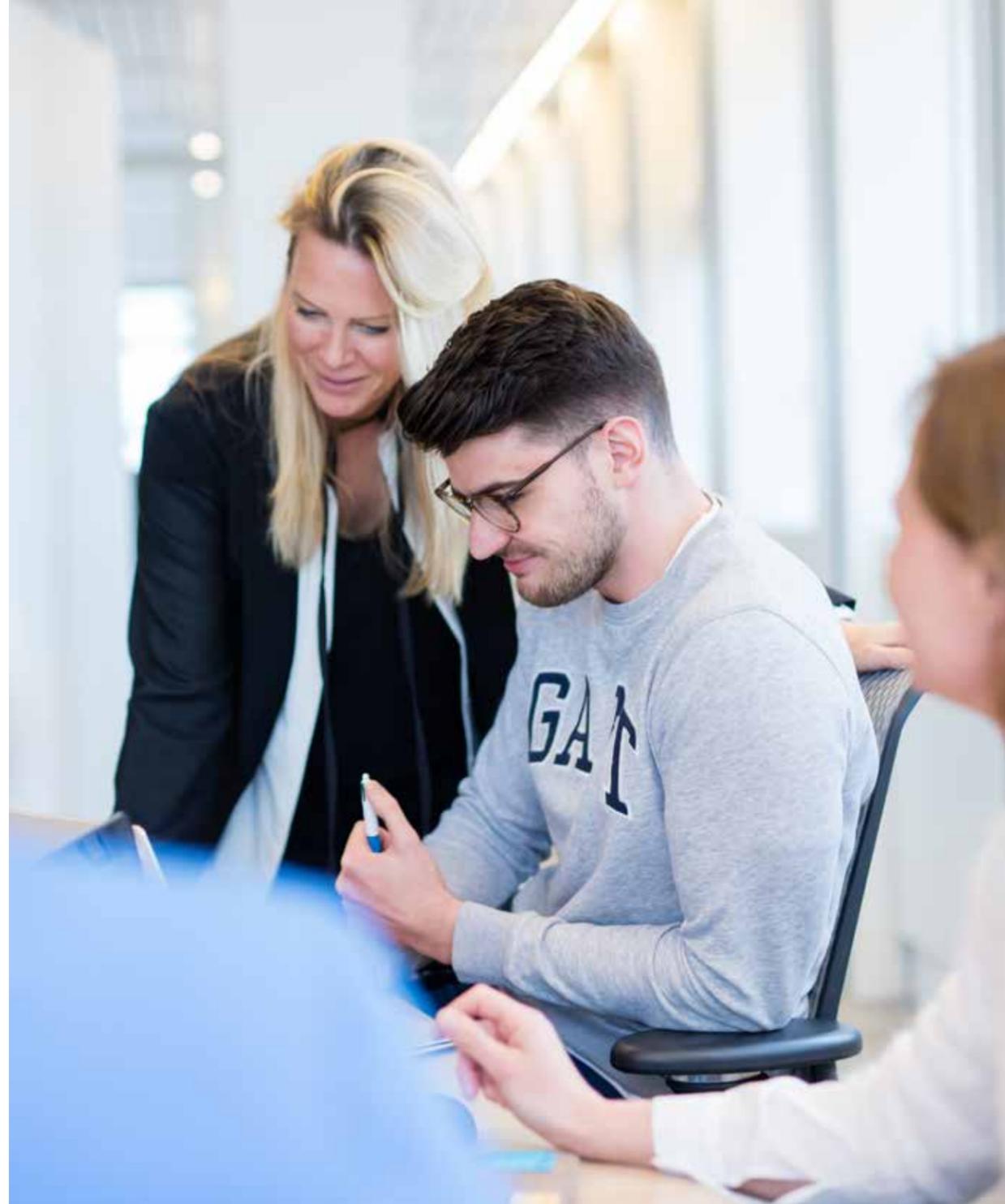
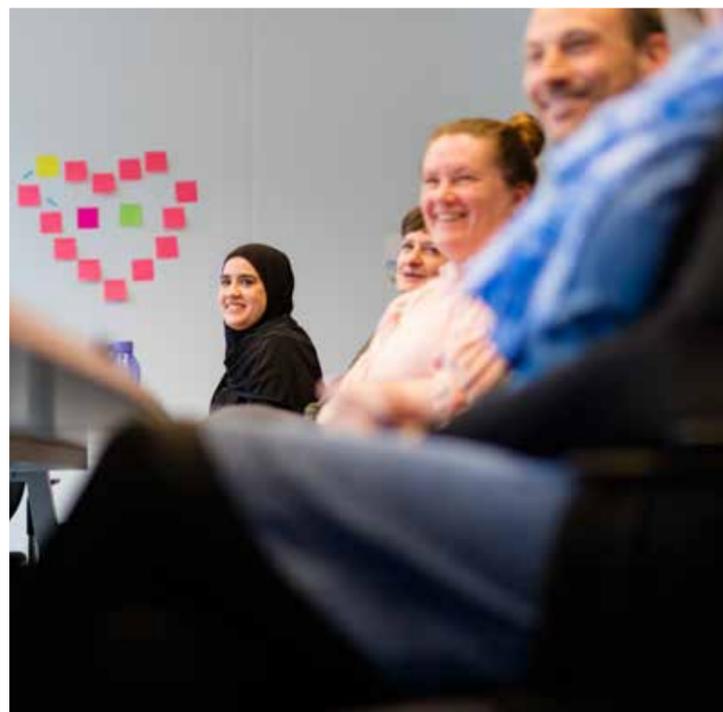


2 Notre Stratégie



2.1 Notre raison d'être

Notre raison d'être c'est d'offrir de la protection au plus grand nombre, en rendant l'assurance accessible et inclusive, et en investissant dans la prévention, tout cela de façon durable et grâce à la forte implication des collaborateurs.



2.2 Notre Vision et notre Mission

La mission du Groupe P&V consiste à fournir une protection adéquate à ses clients. Cette mission repose sur les valeurs et principes coopératifs. Elle se décline dans des comportements et les valeurs attendus de nos collaborateurs (culture d'entreprise).



Notre vision repose sur quatre dimensions :

1 – Accessibilité

Nous proposons des protections répondant à l'essentiel des besoins actuels et futurs de chacun, particulier, indépendant, entreprise ou institution.

En facilitant l'accès à l'assurance au plus grand nombre et en veillant à ce que chacun soit correctement assuré, le Groupe P&V traduit son engagement pour une société solidaire et durable.

Nos solutions d'assurances proposées au juste prix sont simples et transparentes.

2 – Prévention

Nous combinons nos compétences d'assureur et les technologies nouvelles, pour des réponses novatrices de prévention et de réduction des risques.

Le Groupe P&V mobilise son expertise pour que chacun se prémunisse au mieux des aléas de la vie et planifie son avenir.

3 – Durabilité

Notre stratégie et nos actions contribuent au développement de notre entreprise et de la société en général sur le plan économique, sociétal et environnemental.

4 – Implication

Le Groupe P&V est reconnu pour l'implication de ses collaborateurs envers ses clients et autres parties prenantes.



2.3 Notre stratégie à long terme

La stratégie du Groupe P&V repose sur 3 dimensions de développement de ses activités :

- Le renforcement de son cœur de métier avec une croissance forte afin d'augmenter son impact sociétal via des solutions d'assurances inclusives de qualité proposées au plus grand nombre
- L'élargissement de son cœur de métier pour offrir plus de solutions à ses clients et aux autres parties prenantes du Groupe
- Le développement au-delà du cœur de métier pour accélérer la contribution du Groupe au développement de l'économie sociale en Belgique

Ce développement s'accompagne d'un renforcement de l'image du Groupe et d'une mise en action plus forte des valeurs du Groupe. L'objectif est de revendiquer plus clairement l'ADN coopératif en devenant un champion de la durabilité et en créant de la valeur pour les différentes parties prenantes.

2.4 Les Objectifs de Développement Durable

Le développement du Groupe P&V se fait entièrement dans le respect des objectifs en termes de durabilité. Etant donné les valeurs du Groupe, la stratégie de durabilité ne représente pas une activité complémentaire réalisée en dehors du cœur de métier. L'objectif est de s'assurer que l'ensemble de nos activités réponde à nos ambitions dans les différents Objectifs de Développement Durable (ODD).

La stratégie du Groupe P&V s'articule donc autour de ces ODD qui indiquent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

Au nombre de 17, les objectifs de développement durable ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre du Programme de développement durable qui définit un plan sur 15 ans visant à réaliser ces objectifs.

Les objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux, et chacune de leurs cibles, d'ici à 2030.



 <p>1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</p>	 <p>8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p>	 <p>15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>
 <p>2 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</p>	 <p>9 Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p>	 <p>16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p>
 <p>3 Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p>	 <p>10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</p>	 <p>17 Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</p>
 <p>4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p>	 <p>11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p>	
 <p>5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p>	 <p>12 Établir des modes de consommation et de production durables</p>	
 <p>6 Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</p>	 <p>13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>	
 <p>7 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable</p>	 <p>14 Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	

2.5 Nos ambitions en matière de durabilité

Si le Groupe P&V axe sa stratégie de développement durable sur les Objectifs de Développement Durables de l'ONU (ODD), nous avons la volonté d'être au moins au niveau des autres assureurs du marché pour chaque ODD, mais surtout de devenir un leader national sur quatre d'entre eux :



ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Le Groupe P&V a l'ambition d'aider à la lutte contre la pauvreté en Belgique. Cela, en augmentant l'accessibilité de ses produits d'assurance au public précarisé, ou en simplifiant ses produits pour répondre à des besoins spécifiques. P&V entend aussi promouvoir et participer à une société plus solidaire dans le but de réduire les inégalités, ceci notamment en collaboration avec la Fondation P&V et les initiatives internationales d'ICMIF*.



ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Le Groupe P&V a l'ambition de se positionner comme un acteur important dans l'écosystème santé. A travers son offre de produits, P&V vise à améliorer la santé et le bien-être de ses clients, par des politiques de prévention ou de réduction des accidents notamment. P&V vise aussi à promouvoir l'accès à des soins de santé de qualité au travers de son écosystème et de ses coopérateurs. P&V entend promouvoir un mode de vie durablement sain.



ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Le Groupe P&V a l'ambition d'améliorer la position des femmes dans la société. Cela passe par le soutien d'initiatives visant à accompagner les femmes en situation de vulnérabilité dans leur accès à l'éducation et à la protection. En interne, le Groupe P&V soutient une culture d'entreprise où la place des collaborateurs féminins et masculins est valorisée de manière égale.



ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Le Groupe P&V a l'ambition d'être un modèle en matière de neutralité carbone. Cela se traduit dans son offre de produits d'assurance, dans la gestion de son portefeuille d'investissement et dans sa politique d'achats. Le Groupe P&V veut aussi inciter ses clients, fournisseurs, investisseurs ou coopérateurs à réduire leur empreinte carbone. Enfin, le Groupe P&V entend s'investir en matière de prévention des risques liés aux changements climatiques

* International Cooperative and Mutual Insurance Federation

2.6 Notre modèle coopératif

Depuis sa création en 1907, la Prévoyance Sociale, devenue P&V en 1993, est une société coopérative active dans le domaine de l'économie sociale. Elle trouve son origine dans la volonté d'instaurer une société d'assurance non spéculative offrant une couverture à un maximum de personnes face aux principaux risques inhérents à la vie privée ou professionnelle. Plus d'un siècle après sa création, la coopérative P&V Assurances est devenue un acteur de référence du marché belge des assurances.

Une coopérative est une association autonome de personnes unies volontairement pour répondre à leurs besoins et aspirations économiques, sociaux et culturels communs par le biais d'une entreprise détenue conjointement et contrôlée démocratiquement. Les coopératives se fondent sur les valeurs suivantes : l'entraide, la responsabilité, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Les membres des coopératives défendent des valeurs éthiques telles que l'honnêteté, l'ouverture, la responsabilité sociale et le souci d'autrui.

L'Alliance Coopérative Internationale (ACI), qui regroupe, représente et assiste les coopératives du monde entier, a identifié sept principes coopératifs

- 1. L'adhésion volontaire et ouverte :** adhérer à une coopérative est un acte volontaire, il ne peut être contraint ; les coopératives sont ouvertes à toute personne apte à utiliser leurs services et prête à assumer les responsabilités qu'entraîne l'adhésion, sans subir aucune discrimination liée à son sexe, son statut social, sa race, son appartenance politique ou religieuse ;
- 2. Le contrôle démocratique exercé par les membres :** les membres participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions ;
- 3. La participation économique des membres :** les membres contribuent équitablement au capital investi dans leur coopérative et la contrôlent démocratiquement ; les membres ne bénéficient que d'une rémunération limitée ; ils allouent les excédents financiers au développement de la coopérative, à une redistribution aux membres (ristourne) en fonction des transactions qu'ils effectuent avec la coopérative et à un soutien à d'autres activités ;
- 4. L'autonomie et l'indépendance :** les coopératives sont des entités autonomes ; elles sont des organisations d'entraide contrôlées par leurs membres ; si elles concluent des accords avec des tiers ou si elles lèvent des capitaux provenant de sources externes, elles s'assurent que les membres exercent un contrôle démocratique et conservent leur autonomie ;
- 5. L'éducation, la formation et l'information :** les coopératives proposent des formations à leurs membres, à leurs représentants, à leurs gestionnaires et à leurs travailleurs afin qu'ils puissent contribuer efficacement au développement de leur coopérative ; elles sensibilisent par ailleurs le grand public, en particulier les jeunes et les décideurs, à la nature et aux vertus de la coopération ;
- 6. La coopération entre les coopératives :** les coopératives servent leurs membres le plus efficacement possible ; elles renforcent le mouvement coopératif en collaborant via des structures locales, nationales, régionales et internationales ;
- 7. L'engagement envers la collectivité :** les coopératives œuvrent au développement durable de leur collectivité en appliquant des politiques approuvées par leurs membres.



Le Groupe P&V traduit concrètement ces principes coopératifs dans la vie de l'entreprise :

- P&V donne la possibilité à ses clients, membres du personnel et agents de devenir coopérateurs de l'entreprise, grâce à l'acquisition de parts C, et de participer activement à la vie de l'entreprise ;
- Les bénéfices de P&V sont majoritairement réinvestis dans l'entreprise afin de renforcer sa solidité financière, d'accroître en permanence la qualité de ses produits et services et de contribuer au développement du modèle coopératif ;
- P&V développe ses activités dans le champ de l'économie sociale, donnant la priorité aux objectifs sociaux et environnementaux.



3 Notre Impact



3.1 Investir pour une prospérité durable

Le Groupe P&V a conscience de son rôle social en tant qu'investisseur, et souhaite en cette qualité, contribuer au développement d'un monde économique plus durable. Nous sommes également convaincus que des investissements dans des entreprises et secteurs soucieux du développement durable dans les domaines ESG (environnement, société et gouvernance), constituent à terme le meilleur choix tant en ce qui concerne l'alignement avec nos valeurs qu'au niveau de la création de valeur financière à long terme.

Nous mettons cette conviction en pratique en appliquant un certain nombre de principes à notre politique de placement.

3.1.1 Les risques de durabilité

Nous appliquons comme cadre de référence la notion de risques de durabilité tels que définis par l'EIOPA*.

Le risque en matière de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il/si elle survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Le risque en matière de durabilité peut être réparti en trois catégories :

1 – Le risque physique

Le risque physique directement lié à des événements climatiques (tels que inondations, incendies, tempêtes), ainsi qu'à des transformations climatiques sur le long terme (telles que précipitations, variations extrêmes de température, niveaux des océans, hausse de la température moyenne).

2 – Le risque de transition

Le risque de transition qui provient de l'évolution/la transition vers une société bas-carbone. Ce risque peut avoir un impact sur la rentabilité et la stratégie d'investissements.

3 – Le risque de responsabilité

Le risque de responsabilité par rapport aux changements climatiques (e.g. poursuites judiciaires, etc.)

Ces risques ont été ajoutés en 2022 à la taxonomie des risques de P&V. Ils font donc l'objet d'un suivi tel que défini dans notre politique de gestion des risques. En 2022, une analyse qualitative de ces différents risques a été effectuée. Les analyses quantitatives seront réalisées en 2023.

* European Insurance and Occupational Pensions Authority

3.1.2 Le Groupe P&V, investisseur responsable

La priorité première du Groupe P&V est la création de valeur pour toutes les parties prenantes, en commençant par le client, et non la création de profit pour ses actionnaires. Par ailleurs, le Groupe P&V s'inscrit dans le tissu sociétal de ses coopérateurs historiques et partage leurs préoccupations.

Dans le cadre de son plan d'action « Financer la croissance durable », la Commission européenne a décidé entre autres de favoriser et d'harmoniser l'information fournie par les acteurs du secteur financier sur leurs approches relatives à l'intégration des risques de durabilité (facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance). Pour cela, elle a adopté le règlement relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019, dit « Règlement SFDR »).

Le Groupe P&V est un investisseur responsable, attaché aux principes ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), qui met tout en œuvre pour garantir la conformité aux exigences d'information et de transparence liées à notre approche relative à l'intégration des risques en matière de durabilité.

1. Vlaamse Energieholding
2. Building Research Establishment Environmental Assessment Method

3.1.3 Inclusions des critères ESG dans notre politique d'investissement

Notre politique d'investissement intègre des principes ou pratiques durables et responsables dans la gestion de ses actifs, alignés avec les Objectifs de Développement Durable. Elle tend à mettre principalement l'accent sur les objectifs suivants :



ODD 3 – Santé et bien-être : via notre participation dans le Groupe Multipharma et l'implication dans l'entreprise Cohezio ;



ODD 7 – Energie propre et d'un coût abordable : via notre participation dans des holdings énergétiques tel VEH1, l'investissement dans la scale-up belge Joule ou le financement direct ou indirect de projets dans les énergies renouvelables ;



ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure : en investissant dans des projets d'infrastructure résiliente et durable ;



ODD 11 – Villes et communautés durables : par nos investissements dans les sociétés d'investissement régionales, l'économie sociale et via notre patrimoine immobilier qui respecte les critères de durabilité (comme la certification BREEAM²) ;



ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : en excluant de nos investissements certains secteurs néfastes aux évolutions climatiques ou en investissant dans des projets visant à réduire l'impact du changement climatique (voir ci-dessous).

Application de critères d'exclusion :

Le Groupe P&V évite d'investir dans des entreprises dont l'activité peut entraîner des conséquences néfastes sur la santé et sur l'environnement, et n'investit pas dans les entreprises, gouvernements ou secteurs suivants :

- Les paradis fiscaux ou régimes corrompus ou sujets aux violations de règles internationales ;
- Les entreprises ou gouvernements qui ne respectent pas les droits fondamentaux des êtres humains (y compris les pratiques de torture, privation de liberté arbitraire, travail forcé et exploitation des enfants) ;
- Les entreprises qui violent délibérément la législation (sociale, fiscale, environnementale...) et les normes éthiques fondamentales ;
- Les entreprises principalement actives dans des secteurs controversés, tels que l'industrie du tabac, les jeux d'argent et l'industrie du sexe et de la pornographie ;
- Les entreprises actives dans le secteur du charbon thermique (exploitation, extraction ou production d'électricité) et qui tirent plus de 15% de leurs revenus de ces activités ;
- Les entreprises qui fondent leurs opérations sur la corruption et la subornation ;
- Les entreprises impliquées dans la production ou la vente d'armes.

Application de critères de développement responsable et durable

Sans faire de concession au point de vue du rendement, la stratégie d'investissement ne répond pas uniquement à des critères financiers, mais également à d'autres tels que des préoccupations sociales, éthiques et environnementales. De manière générale, la stratégie d'investissement mise en place par le Groupe P&V veillera à :

- Orienter prioritairement les flux de capitaux vers des investissements socialement responsables
- Investir prioritairement dans des secteurs ou industries de l'économie durable
- Favoriser la transparence et une vision à long terme dans les activités économiques et financières.

Dans ce contexte, le Groupe P&V met en place un système de « screening positif » ou « screening d'inclusion » qui vise à favoriser les investissements dans les entreprises qui affichent des pratiques exemplaires ou du moins, qui adoptent les meilleures pratiques de leur catégorie (« Best in Class »).

Une décision importante a également été prise en 2022 en ce qui concerne nos investissements en bonds « ESG ». Notre objectif est d'augmenter de minimum 10% par an l'exposition du début d'année, en bonds « ESG », hors effet de valorisation.

En Immobilier direct, la certification BREEAM permettra d'évaluer la durabilité et la performance énergétique du patrimoine immobilier. Nous cibons une certification pour l'entièreté de notre patrimoine, et visons à améliorer le score BREEAM des immeubles existants. Pour les nouveaux immeubles dans lesquels nous investissons, nous visons un score minimum BREEAM « very good ».

Tous ces critères seront régulièrement évalués et amenés à être revus en fonction notamment des nouvelles recommandations des Nations Unies et de la taxonomie des activités durables définies au niveau européen.

En cas d'investissement dans des fonds de tiers, la sélection des fonds prendra en compte les étapes suivantes :

- Lors de la phase de sélection des fonds, le Groupe P&V évaluera l'intégration des critères ESG par le gérant, à l'aide d'un questionnaire de due diligence, ou à l'aide d'un screening fourni par un consultant spécialisé.
- En phase de suivi de l'investissement, le Groupe P&V évaluera le respect des critères ESG à travers les rapports des gérants externes.
- Le Groupe P&V établira un dialogue avec les gérants externes afin de renforcer la prise en compte des enjeux ESG.

3.1.4 Inclusions des critères ESG dans notre offre de produits

Dans notre offre d'assurances épargne et investissement, nous privilégions des fonds éthiquement responsables. Lors du choix de nos gestionnaires de fonds, nous ne nous laissons donc pas uniquement guider par leur performance financière et leurs connaissances professionnelles car nous estimons important que leurs valeurs et normes correspondent aux nôtres.

Le Groupe P&V a conscience de son rôle social en tant qu'investisseur, et souhaite contribuer au développement d'un système financier international plus durable.

Nous mettons cette conviction en pratique en appliquant un certain nombre de principes dans nos offres de produits d'assurance, et ce au travers de notre politique de placement pour les branches 21 et 23.

Branche 21 (rendements garantis)

Les investissements dans des secteurs dont les activités vont à l'encontre des valeurs du Groupe P&V (tabac, armes, charbon et exploitation minière) sont exclus de nos portefeuilles.

En outre, chaque investissement est évalué à l'aune de la politique ESG du Groupe P&V, et une sélection « best-in-class » est opérée pour des secteurs comme l'énergie, l'acier, le transport, la mobilité et l'immobilier.

Branche 23 (associée à un investissement)

Pour assurer la gestion de nos fonds, nous faisons appel à l'expertise et au savoir-faire de gestionnaires d'actifs externes réputés. Notre choix de gestionnaires de fonds ne repose pas uniquement sur leurs connaissances professionnelles, mais également sur des aspects éthiques. Nous estimons qu'il est essentiel qu'ils suivent dans leur gestion de fonds les valeurs et les normes qui correspondent aux valeurs du Groupe P&V.

Tous nos fonds sont qualifiés article 8 ou article 9 dans le cadre du règlement SFDR*. Cela signifie que nos fonds contribuent activement aux aspects environnementaux et sociaux par le biais des investissements sous-jacents, ou poursuivent des objectifs de durabilité spécifiques. Un autre critère est que les entreprises dans lesquelles les investissements sont effectués doivent faire preuve d'une bonne gouvernance. Pour notre offre en branche 23, nous collaborons avec plusieurs gestionnaires de fonds. Grâce à leurs investissements, chacun de ces gestionnaires contribue de manière significative au développement d'un système financier mondial plus durable.

Dans notre offre assurantielle et jusqu'à présent, il manquait des définitions d'Objectifs de Développement Durable spécifiques à l'industrie, d'objectifs quantifiables et d'un cadre complet pour rendre compte de manière crédible des progrès.

Swiss Re Institute a donc développé un calculateur d'ODD pour l'assurance, pour aider les ré/assureurs à mesurer l'impact et orienter les entreprises vers la réalisation des ODD des Nations Unies.

Le calculateur d'ODD d'assurance permet aux entreprises de définir des objectifs commerciaux, une ligne de base, une orientation, de suivre les progrès, et de rendre compte de manière crédible des progrès en matière de développement durable aux principales parties prenantes, y compris les investisseurs, les actionnaires et les clients.

Depuis de nombreux mois, P&V a participé activement à cette initiative au sein de l'ICMIF afin de développer ce calculateur sur les dimensions de souscription des compagnies d'assurance.

Sur base de ce calculateur calibré spécifiquement par l'ICMIF pour permettre une comparaison entre ses différents membres, P&V a obtenu un score de 40% en termes d'atteinte des objectifs tels que définis par l'ONU. Ce résultat permet à notre Groupe de développer de nouvelles pistes d'amélioration pour les prochaines années. Nous attendons également l'opportunité d'avoir un benchmark avec les autres membres de l'ICMIF dans le courant de l'année 2023.

* Sustainable Finance Disclosure Regulation



3.2 Agir pour le bien de la société

À travers toute son histoire, le Groupe P&V a constitué un réseau d'œuvres sociales en faveur des plus vulnérables. Aujourd'hui, nous exprimons notamment notre solidarité au travers de la Fondation P&V et en soutenant des initiatives génératrices de plus-value sociale.

3.2.1 La Fondation P&V

La Fondation P&V est une fondation d'utilité publique totalement indépendante du Groupe P&V. Elle lutte contre l'exclusion des jeunes et encourage leur implication sociale par le biais de diverses initiatives. Un des objectifs majeurs de la Fondation P&V est de contribuer à une société solidaire au sein de laquelle tous les jeunes peuvent participer en tant que citoyens à part entière. A travers ses projets pluriannuels et nationaux, elle tente de favoriser de nouvelles formes de citoyenneté et de solidarité entre et avec les jeunes de toute la Belgique (flamands, bruxellois et wallons).

CONNECTING YOU(TH)

Se rencontre-t-on encore ou vit-on surtout dans ses propres bulles ? Ces dernières années, un écart grandissant se creuse dans la société, notamment en fonction du niveau et du type d'éducation. Nous ne vivons pas dans les mêmes quartiers, nous ne fréquentons pas les mêmes clubs de sport ou les mêmes écoles, nous ne nous rencontrons pas dans les mêmes lieux, et nos priorités et centres d'intérêts sont différents.

Tout cela a des conséquences négatives sur la cohésion sociale et la possibilité de construire une société où chacun peut se retrouver. Selon certains, la pandémie a accentué les clivages entre les groupes. Voilà pourquoi il est donc important de travailler sur ces clivages et de contribuer à combler les écarts dans la société.

Avec son projet "Connecting You(th)", la Fondation P&V vise à surmonter les clivages sociaux chez les jeunes. Le projet est composé de deux volets : un appel projets et un Forum de Jeunes. Ce projet était l'occasion pour vingt jeunes âgés de 16 à 23 ans, d'horizons divers et de toute la Belgique, d'acquérir de l'expérience en citoyenneté active.

À la suite de l'appel à projets, le Forum de Jeunes a sélectionné 20 asbl qui facilitent les rencontres mutuelles et surmontent les clivages sociaux chez les jeunes à travers de projets que la Fondation P&V a soutenus.



PRIX DE LA CITOYENNETE

Le 18e Prix de la Citoyenneté de la Fondation P&V a été décerné en 2022 à une militante hongroise pour le respect des droits des LGBTQI+, **Dorottya Rédei**.

Dorottya a obtenu son doctorat en études comparatives sur le genre à l'Université d'Europe centrale (CEU). Sur base de sa thèse, le livre "Exploring Sexuality in Schools. The Intersectional Reproduction of Inequality" a été publié en 2019 par Palgrave Macmillan. En plus de ses activités académiques, Dorottya Rédei est une membre active de l'ONG de défense des droits des lesbiennes (Labrisz) où elle travaille comme formatrice dans le programme scolaire "Apprenez à connaître les personnes LGBT". Son approche intersectionnelle met en lumière la question du genre et des inégalités sociales.

Dorottya Rédei est la coordinatrice du projet de livre "Meseország mindenkié" (Le pays des contes pour tous) publié en français aux éditions Talents Hauts sous le nom « Brune-Feuille, le prince se marie et autres contes inclusifs ». Le livre de contes met en scène des personnages LGBTQI+ dans de nouvelles interprétations des contes de fées traditionnels. Il montre la diversité de la société moderne. Genre, religion, origine, préférence sexuelle, classe sociale, couleur de peau. Le respect est dû à chacun.

La polémique autour de la publication de ce livre a accéléré la promulgation par Victor Orban de la loi prohibant 'la promotion de l'homosexualité auprès des mineurs'. Cette censure de "Meseország mindenkié" (Le pays des contes pour tous), qui ne peut être que vendu dans un emballage et au rayon adulte des librairies, a clairement posé les limites du débat sur la liberté d'expression en Hongrie et ailleurs. Dans toute l'Europe, le livre traduit en plusieurs langues, s'est fait l'écho du combat LGBTQI+ et des opposants aux droits fondamentaux. Dorottya Rédei a su transformer la recherche sur le genre et les inégalités sociales en un engagement fort et courageux en tant que militante sociale.



FONDATION P&V

émancipation participation
citoyenneté solidarité

www.foundationpv.be

3.2.2 Le Conseil des usagers

Depuis 1997, le Groupe P&V s'est doté d'un Conseil des usagers.

Le Conseil des usagers est un organe consultatif du conseil d'administration. Il est constitué de représentants des principaux coopérateurs, d'experts externes et de membres du personnel du Groupe P&V. Il se réunit quatre fois par an.

Le Conseil des usagers a pour mission de formuler des avis au conseil d'administration. Ces avis contribuent à élaborer la stratégie sociétale du Groupe P&V. Ils peuvent porter sur :

- La concrétisation des principes coopératifs au sein et en dehors de l'entreprise ;
- Le renforcement de l'identité coopérative propre au Groupe P&V, notamment à travers une expression de cette identité dans sa relation avec tous ses interlocuteurs ;
- L'entrepreneuriat socialement responsable porté par le Groupe P&V ;
- L'influence des évolutions sociales sur les besoins d'assurances et la solidarité avec les groupes menacés d'exclusion ;
- La politique en matière de gestion du personnel, axée sur la diversité et le développement individuel des collaborateurs et sur l'uniformité de l'approche environnementale ;
- La concrétisation de la responsabilité sociétale et de la politique de durabilité de l'entreprise ;
- L'amélioration qualitative des produits et services mis à disposition des clients.

En 2022, l'avis du Conseil des usagers a été consacré au rôle de P&V en tant qu'acteur du mouvement coopératif. De plus, le Conseil a eu l'occasion de participer au Forum des innovations organisé par Euresa à Niort (en France) en septembre 2022. Cette participation s'est accompagnée de visites d'autres compagnies d'assurances membres d'Euresa : la MAIF (modèle d'assurance mutualiste français centré sur l'humain) et IMA (Groupe français dont la mission historique est de porter secours dans toutes les situations d'urgence en apportant un service de qualité reposant sur l'écoute et la bienveillance.). Ces rencontres ont été l'occasion de partager des pratiques permettant d'ancrer la durabilité au sens large dans les activités d'assurances.

3.2.3 Favoriser et soutenir le modèle coopératif en Belgique

Le Groupe P&V entend œuvrer au renforcement du mouvement coopératif dans son ensemble, et à cette fin, s'attèle à favoriser un meilleur réseautage au sein du monde coopératif. Le soutien de P&V au modèle coopératif se concrétise également à travers Febecoop, la Fédération belge des coopératives, dont P&V est membre et principal contributeur financier. Febecoop est une organisation regroupant des entreprises et des associations qui partagent la volonté de développer une économie respectueuse de l'humain et de son environnement, sur base des valeurs, de l'éthique et des principes coopératifs. Son objectif fondamental est la défense, la promotion et le développement du modèle d'entreprise coopératif.

Febecoop exerce sa mission de trois façons :

- Assurer la représentation, la défense et la promotion du modèle et de l'entrepreneuriat coopératifs au niveau international, européen, fédéral et régional ;
- Être un centre d'expertise concernant le modèle et l'entrepreneuriat coopératifs ;
- Offrir un accompagnement opérationnel au développement de projets coopératifs sur le terrain, dans les trois régions du pays, à travers ses agences-conseil.



3.2.4 Nos collaborateurs en action

Pour traduire notre engagement social en actions concrètes, nous pouvons compter sur des collaborateurs engagés. Ils soutiennent non seulement les projets organisés par le groupe, mais proposent également des initiatives qui nous permettent d'accroître notre impact. Le Groupe P&V renforce cet engagement en donnant une place au bénévolat dans le développement personnel de chacun.

BOOST

BOOST, acronyme de Be Our Organization Support Team, renforce les organisations du réseau de la Fondation P&V grâce aux compétences et à l'enthousiasme des collaborateurs du Groupe P&V. Nos collègues mettent leur expertise à disposition dans les domaines de l'IT, des RH, du marketing, de la communication, etc. Par le biais d'une trajectoire de coaching d'un an, les organisations soutenues par la Fondation bénéficient ainsi d'une expertise externe pour améliorer leur fonctionnement.

En 2022 le projet BOOST a rassemblé plus de 40 collègues du Groupe P&V qui se sont engagés auprès de 11 organisations pour la 5e édition de BOOST. Cela a permis de délivrer des résultats concrets dans des domaines très diversifiés. Parmi ces différentes initiatives, nous pouvons retrouver le projet de « la Teignouse AMO (Aide en milieu ouvert) » qui s'occupe principalement de l'aide à la jeunesse et travaille essentiellement avec les jeunes et leurs familles dans leurs différents milieux de vie. Sa mission principale est de développer un travail de prévention. La Teignouse AMO a été aidée par un projet BOOST dans sa réflexion pour changer son nom et son identité visuelle et également pour travailler sur les aspects juridiques et administratifs.



YOUTHSTART

L'ASBL « YouthStart » est une organisation qui renforce les capacités de jeunes socialement vulnérables. Au cours d'une formation gratuite de huit jours, les jeunes découvrent leurs talents et développent une plus grande confiance en eux pour prendre leur avenir en main. Avec d'autres jeunes, ils élaborent un business plan pour le projet de leurs rêves.

À la fin de la formation, les jeunes présentent leur plan à un comité consultatif composé de quatre personnes, dont certaines issues du monde des entreprises. Ce conseil consultatif écoute, pose des questions et donne un feed-back constructif sur ce que les jeunes peuvent envisager de réaliser. Le Groupe P&V soutient cet engagement en permettant aux collaborateurs de s'impliquer pendant les heures de bureaux.

P&V GROUP FOR LIFE

Depuis plusieurs années, le Groupe P&V et la Fondation P&V organisent une action de fin d'année pour la bonne cause, P&V Group for Life.

En 2022, P&V Group for Life a soutenu l'organisation Médecins du Monde. Une marche Coup de Cœur a rassemblé plus de 300 collaborateurs du Groupe P&V et a permis de rassembler la somme de 10.000 euros.

AIDE ALIMENTAIRE

Nous avons continué en 2022 l'initiative d'offrir une aide logistique et ciblée à quelques associations actives dans le secteur de l'aide alimentaire en Belgique. Ces associations ont souvent peu ou pas de moyens de transport pour acheminer les denrées des banques alimentaires ou des supermarchés vers leurs locaux de distribution. Grâce aux véhicules de P&V, près de 8 tonnes d'aide ont été transportées en 2022.

3.2.5 Soutien à l'économie locale et participations

Le Groupe P&V acquiert et détient des participations qui correspondent à son rôle social. Il s'agit de participations dans des entreprises ou associations qui luttent contre une société duale et qui répondent à au moins un des critères suivants en ce qui concerne le type ou l'objet de leurs activités :

- Contribuer à la préservation du lien social, au maintien ou au renforcement de la cohésion sociale, ou contribuer au développement d'activités locales ou durables ;
- Apporter un soutien aux personnes vulnérables, soit en raison de leur situation économique ou sociale, soit en raison de leur situation personnelle ;
- Privilégier la serviabilité, la communauté ou les membres plutôt que le but lucratif.

Toutes ces entreprises ou associations dans lesquelles le Groupe P&V investit, appliquent une gestion éthique et économiquement efficace dans des secteurs d'activité éthiquement acceptables.

Ainsi, via nos participations dans Levanto, Exaris et Trividend, nous apportons notre appui à un grand nombre d'initiatives d'économie sociale qui visent à aider des travailleurs peu qualifiés à trouver un emploi.

Le Groupe P&V détient également des participations importantes dans des sociétés comme Multipharma et Partena Professional.

Multipharma

Multipharma est un groupe coopératif qui s'est donné pour mission de jouer un rôle actif dans l'accessibilité aux produits de santé (principalement les médicaments) et aux soins pharmaceutiques de qualité.

Partena Professional

Partena Professional accompagne les indépendants et les entreprises aux divers stades de développement de leurs activités professionnelles : de la création d'entreprise, à la gestion salariale, en passant par la politique du personnel. Elle offre des conseils personnalisés, des aides sur mesure, des formations et de la consultation.

3.2.6 Soutien aux ONG internationales

Nous soutenons FOS et SocSol, deux ONG qui travaillent en Amérique centrale et en Afrique dans le domaine des soins de santé de qualité et de la souveraineté alimentaire.

Nous sommes également fortement impliqués dans le projet ICMIF 5-5-5.

3.2.7 Respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption et la subornation

Conscient de sa responsabilité sociétale, le Groupe P&V contribue via ses différentes activités au bien-être de la société en général, en ce compris le respect des droits humains.

En matière de fraude et de corruption, le Groupe P&V a élaboré dans le contexte de sa politique d'intégrité, une politique anti-fraude qui reprend un cadre formel dans lequel s'opèrent les actions de lutte contre ces phénomènes qui vont à l'encontre de l'intérêt collectif de ses assurés.

Cette politique reprend l'approche et les principes directeurs suivis par notre Groupe, ainsi que la gouvernance mise en place en vue de lutter contre la fraude à travers un traitement uniforme qui en garantit la détection et le reporting. Cette politique doit permettre à chaque département/service et à chaque collaborateur de disposer des informations nécessaires à une prévention adéquate et à un traitement uniforme des cas de fraude ou de tentative de fraude.

Une centralisation est mise en place par la désignation d'un coordinateur de fraude au sein de chaque direction. Tous les cas de fraude sont traités par une Commission d'enquête, qu'il s'agisse de fraude avérée, tentée ou suspectée. Les cas les plus graves ou complexes sont soumis au Comité de fraude.



3.2.8 Politique d'intégrité

Le Groupe P&V est actif dans un secteur très réglementé où bon nombre de prescriptions légales, réglementaires et prudentielles doivent être respectées. Le respect de ces prescriptions est essentiel au maintien de la confiance de nos clients. Voilà pourquoi nous avons choisi d'appliquer une politique stricte en matière de déontologie et d'intégrité.

Dans le cadre de cette approche, le Groupe P&V cherche particulièrement à :

- Promouvoir un climat de transparence et de confiance tant à l'égard de la clientèle que des collaborateurs, et des intermédiaires ;
- Définir une politique de prévention claire et précise dans les matières extrêmement sensibles sur le plan de l'intégrité.

Notre groupe a pris l'engagement de contribuer à un développement durable et socialement responsable et de promouvoir les valeurs qui y sont liées.

Plusieurs règles déontologiques sont contenues dans la présente politique, axées sur les principes suivants :

- Le respect des exigences légales et réglementaires ;
- Le professionnalisme et le devoir de discrétion ;
- La transparence, la fiabilité et le respect à l'égard des clients ;
- Le respect mutuel pour les personnes et les opinions ;
- La transparence et la loyauté envers la société.

Le respect de ces principes relève de la responsabilité de chacun des collaborateurs du Groupe P&V.

3.3 Bien-être de notre personnel

Nos collaborateurs représentent la clé du succès de notre entreprise. C'est la raison pour laquelle il est essentiel de construire avec eux une relation durable. Nous ne pouvons réaliser nos ambitions que si nos collaborateurs se sentent impliqués envers le Groupe P&V et ses clients.

Aussi, nous avons développé et poursuivi différentes initiatives destinées à augmenter la satisfaction de nos collaborateurs au travail, à développer leurs talents et à leur permettre de trouver un équilibre sain entre travail et vie privée.

3.3.1 Notre culture

En 2018, nous avons réalisé une enquête sur notre culture d'entreprise existante et souhaitée, à laquelle plus de 90 % des collaborateurs avaient répondu. Ce processus participatif a permis de façonner progressivement une culture d'entreprise destinée à faire du Groupe P&V une organisation orientée résultats, clients et collaborateurs.

Depuis cette première enquête, par différentes initiatives, nous interrogeons régulièrement les membres du personnel quant à leurs expériences concrètes et leurs attentes en matière de culture. En 2022, ils ont à nouveau participé à hauteur de 75% à une nouvelle enquête destinée à définir le niveau d'évolution de nos nouvelles valeurs.

Entre 2019 et 2021, nous avons constaté une forte baisse du niveau de frustration dans notre organisation, passant de 31 à 18%. Ce score s'est maintenant stabilisé en 2022 à un niveau de 22%. Nous continuons à prendre des actions fortes pour améliorer ce résultat de façon structurelle avec par exemple le programme de leadership, une amélioration significative de notre gouvernance, un programme bien-être...

Les valeurs majoritairement désignées pour décrire la culture d'entreprise souhaitée, sont totalement les mêmes que l'année dernière. La direction que nous devons prendre en découle donc clairement, et cela depuis 2018. En effet, depuis ce moment les valeurs de la culture que nous souhaitons sont restées les mêmes à 80%. Il est également intéressant de constater que 'Accepter la diversité' rejoint le top 10 de notre culture actuelle.



3.3.2 Formations

Construire ensemble une organisation efficace, apprenante et entreprenante est essentiel afin de relever les défis qui nous attendent. Ceci nécessite que chaque travailleur se développe de manière continue. Une large offre de formations et de programmes de développement est à la disposition des collaborateurs du groupe afin d'apprendre et de mettre en pratique de nouvelles compétences.

Pour clarifier cette offre et l'étoffer, nous avons implémenté en 2021 une nouvelle plateforme digitale de formation. Cela permet de centraliser notre offre de développement et d'offrir un accès aisé à plus de 300 modules digitaux et à des sessions présentielles couvrant un large éventail de thématiques autour de l'assurance, du business, du leadership, de l'efficacité, des « soft skills », de l'apprentissage des langues, de l'IT Security, etc. En 2022, nous avons totalisé près de 15.600 heures de formation pour l'ensemble du groupe.

Parmi ces formations, pointons celle destinée aux responsables dont le rôle est essentiel dans notre transformation culturelle. Au début de l'année 2021, nous avons lancé le « Leadership Journey », un programme comprenant une large offre de cours, online ou en présentiel, ainsi que des possibilités de coaching et des moments d'intervention. L'ensemble du programme est structuré pour que nos leaders puissent se renforcer, en fonction de leurs besoins, dans l'un ou plusieurs des quatre rôles de leadership : le self leader, le coach, le manager et l'entrepreneur. En 2022, nous avons lancé un programme similaire mais dédié à nos experts pour renforcer leur impact dans l'entreprise et leur permettre de mieux naviguer dans un monde en changement qui nécessite de nouvelles compétences pour faire vivre leur expertise.

3.3.3 Egalité des genres et diversité

Si l'on regarde les chiffres de présence féminine au niveau de l'ensemble du personnel, le Groupe P&V présente une situation de parfaite égalité. Notre comité de direction se compose à parts égales de femmes et d'hommes.

En examinant nos chiffres de manière un peu plus détaillée, des différences apparaissent. Il y a 59% de femmes parmi les employés, pour seulement 36% de cadres féminins. Il faut toutefois noter que ce dernier chiffre est en progression année après année, et que nous continuons nos efforts dans ce sens.

C'est pourquoi nous nous engageons à augmenter l'afflux de cadres féminins. Notre équipe de recrutement a suivi une formation pour accorder l'attention nécessaire au choix de mots neutres sur le plan du genre dans leurs textes d'offre d'emploi. En outre, l'équipe a l'ambition de retenir une femme pour chaque candidature à un poste vacant de cadre.

Collaboration avec l'organisation Women in Finance

En 2019, à l'instar de 90% des acteurs du secteur financier (dont Assuralia), le Groupe P&V a signé la charte « Women in Finance » qui prône le respect d'un équilibre de genre dans le secteur financier, et insiste sur l'importance de la diversité et de l'inclusion dans les entreprises.

En 2021, nous allons un pas plus loin, et signons la nouvelle charte de « Women in Finance » appelée « Inclusive Panels », qui vise à améliorer la mixité des genres, des origines et des âges parmi les expertes ou experts s'exprimant lors d'événements et conférences en Belgique (plus d'information sur le site de Women in Finance : inclusivepanels.be).

3.3.4 Politique de rémunération et autres avantages

La politique de rémunération du Groupe P&V vise à offrir à tous les travailleurs de l'entreprise une rémunération correcte basée sur le marché, et qui évolue de manière objective. L'application d'une matrice de rémunération et l'évolution annuelle des salaires en fonction du marché sur la base d'un référentiel externe garantissent l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Le « plan cafétéria » donne aux collaborateurs une certaine souplesse dans la façon dont ils dépensent une partie de leur package salarial, en fonction de leurs préférences et de leurs besoins personnels. Il est régulièrement confronté aux attentes ou aux évolutions du marché et est ajusté si nécessaire.

Le département des ressources humaines contribue aux ambitions du Groupe P&V d'intégrer les principes de durabilité dans le fonctionnement de tous les départements. En termes de rémunération, cela se traduit, entre autres, par une refonte complète de l'offre de mobilité du Groupe P&V, avec l'ambition claire de réduire l'empreinte écologique de tous les trajets domicile-travail et d'accélérer le verdissement de la flotte.



3.3.5 Nos récompenses : Top Employer 2023

Comme chaque année le « Top Employers Institute » a octroyé ses certifications de Top Employer à diverses organisations réparties dans le monde entier et considérées comme des leaders en matière de pratiques et de politique RH. Et cette année, le Groupe P&V est fier d'intégrer cette communauté d'excellence.

Le « Top Employers Institute » est depuis 30 ans l'autorité internationale qui certifie l'excellence des pratiques RH de nombreux employeurs à travers le monde (1.857 organisations dans 123 pays). Son objectif est d'accélérer l'impact des stratégies RH pour améliorer le monde du travail.

La certification couvre six grands domaines RH, répartis en vingt thématiques telles que :

- Stratégie de gestion des talents
- Environnement de travail
- Acquisition de talents
- Formation et développement des compétences
- Bien-être au travail
- Ou encore diversité et inclusion.

Pour obtenir la certification Top Employer, nous devons atteindre un score minimum de 60%. Pour la deuxième année consécutive, nous sommes fiers d'avoir reçu cette certification Top Employer avec un score de 76% qui représente une légère progression par rapport à l'année passée (75%). Nous évoluons donc dans notre offre de pratiques et services RH car le Top Employers Institute revoit et complète chaque année son enquête par de nouvelles questions reflétant les pratiques novatrices du marché.

3.4 Contribuer à une planète saine

Depuis une décennie, le dérèglement climatique est l'un des principaux enjeux planétaires. C'est pourquoi l'environnement a toute sa place dans notre politique.

Le Groupe P&V entend s'inscrire dans l'approche européenne de Taxonomie, tant au niveau de ses activités économiques que de sa politique d'investissements.

Nous poursuivons aussi nos efforts pour réduire notre empreinte écologique. L'énergie, les déchets, la mobilité et l'achat de biens et de services durables sont les principaux thèmes écologiques sur lesquels nous travaillons.

En 2022, nous avons amélioré notre capacité à mesurer notre empreinte carbone afin de définir de nouveaux objectifs de réduction et de mettre en place de nouveaux plans d'actions. Pour cela, P&V a utilisé la méthodologie créée par l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Le rôle de P&V dans la lutte contre le changement climatique est triple :

- Atténuation, en travaillant sur nos offres et notre propre empreinte, notamment en fléchant les investissements vers des secteurs qui réduisent les émissions de CO₂,
- Adaptation, en s'assurant de la résilience climatique des placements financiers et financement des mesures nécessaires.
- Accompagnement sur la prévention : proposer un accompagnement et/ou des réductions pour nos clients qui mettent en place un plan d'action de réduction des risques.



3.4.1 Activités éligibles à la taxonomie verte de l'Union Européenne

La taxonomie verte de l'Union Européenne est un système de classification des activités économiques permettant d'identifier celles qui sont durables ou non sur le plan environnemental.

En ce qui concerne l'éligibilité ou non des activités de P&V à la taxonomie pour les deux premiers objectifs (atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique), il faut distinguer les activités d'assurance et les activités d'investissement.

Activités d'assurance

Parmi les activités d'assurance qu'offre le Groupe P&V, les activités d'assurance non-vie suivantes sont considérées comme éligibles à la taxonomie :

- Assurance de frais médicaux ;
- Assurance de protection du revenu ;
- Assurance d'indemnisation des travailleurs ;
- Assurance de responsabilité civile automobile ;
- Autre assurance des véhicules à moteur ;
- Assurance incendie et autres dommages aux biens ;
- Assurance assistance.

Activités d'investissement

Le portefeuille d'investissements de P&V se répartit comme suit au 31 décembre 2022 par rapport à la taxonomie :

- Proportion des actifs économiques éligibles à la taxonomie dans l'actif total : 5,01% ;
- Proportion des actifs économiques non-éligibles à la taxonomie dans l'actif total : 87,45% ;
 - » Dont proportion de l'exposition aux administrations centrales, aux banques centrales et aux autorités supranationales dans l'actif total : 76,11% ;
- Proportion de l'exposition en dérivés dans l'actif total : 0,00% ;
- Proportion de l'exposition aux entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières : non disponible ;
- Proportion des actifs ne contenant pas suffisamment de données pour permettre d'effectuer une évaluation correcte : 7,54%.

À ce stade, les calculs sont limités aux investissements directs en actions, obligations et prêts aux entreprises. Le montant total de ces investissements s'élève à € 11.846 millions, pour un portefeuille total de € 17.426 millions.

Les principaux investissements non pris en compte sont les suivants :

- Investissements dans l'immobilier physique pour une valeur de € 178 millions, le cash pour une valeur de € 124 millions, participations et prêts pour une valeur de € 764 millions et activités de financement de prêts hypothécaires pour une valeur de € 1.979 millions. Au moment de la publication de ce rapport, P&V ne disposait pas de données suffisantes pour évaluer l'éligibilité de ces actifs ;
- Activité d'investissement dans des fonds, pour une valeur de € 2.207 millions répartis entre 45 gestionnaires d'actifs. Au moment de la publication de ce rapport, P&V n'avait obtenu aucune information de ces gestionnaires d'actifs concernant les fonds sous-jacents. P&V est en contact étroit avec ces gestionnaires afin d'accélérer la divulgation d'informations.

3.4.2 Durabilité de nos activités sur le plan environnemental

Pour développer nos actions dans un environnement en continuelle mutation, nous avons engagé dans nos équipes des collaborateurs expérimentés en termes de développement durable, d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et de gestion de systèmes d'énergies renouvelables (SER).

Ces compétences sont certifiées par la détention de formations BREEAM et par d'autres agréments : PHPP, DGO4, VITO, TOTEM, PEB/EPB, CPEB/EAP, audit énergétique divers, etc.

Nos projets de développement en cours sont largement orientés vers l'implémentation de solutions de rénovation intégrant les critères cités ci-dessus.

3.4.3 Nos actions pour réduire nos émissions de CO2

Diverses actions ont été prises pour réduire notre empreinte CO₂, tant dans les domaines liés directement à l'infrastructure que dans ceux du bien-être au travail.

Nous parlons ici non seulement d'une transition énergétique vers l'utilisation des technologies LED ou la promotion d'une mobilité plurimodale (incluant l'électrification du parc automobile), mais également d'une politique axée sur le travail à domicile combinée à une réduction des espaces de travail centralisés (et donc des déplacements professionnels).

3.4.4 Notre gestion des déchets

Depuis des années, le Groupe P&V met un point d'honneur à la réduction des déchets en appliquant le tri tant au niveau du PMD que des batteries, du tout-venant ou du papier. En ce qui concerne ce dernier point, le Groupe P&V a réduit sa consommation de manière drastique en encourageant au maximum l'utilisation des canaux digitaux pour la communication ou la souscription des contrats.

3.4.5 Des fournisseurs responsables

Le Groupe P&V entend également consommer de manière plus durable, notamment lors de ses achats de biens et de services :

- Le petit matériel de bureau nécessaire aux activités d'assurances fait l'objet d'une sélection d'articles « green », respectueux de l'environnement tant dans leur fabrication que dans leur fin de vie.
- Le choix des fournisseurs de transport s'effectue sur base de critères de livraison durable, combinant réduction des déplacements et utilisation de véhicules « verts »
- Le nettoyage régulier de nos infrastructures s'effectue avec des produits labellisés ECO.



3.4.6 Gestion de notre infrastructure

Depuis 2005, le Groupe P&V suit de près ses consommations énergétiques et met en place les actions nécessaires à leur réduction. La réalisation régulière d'audits énergétiques, non seulement dans ses propres immeubles de bureaux mais également dans les immeubles de rapport qui ne sont pas occupés par le groupe, met en évidence les lacunes éventuelles et les actions de correction à mettre en place pour optimiser les consommations, tant au niveau des éléments passifs que des installations techniques. En conséquence, des améliorations sont apportées pour économiser l'énergie et stimuler l'utilisation de l'énergie renouvelable.

3.4.7 Déplacements durables domicile-travail

Privilégier la mobilité douce

Le Groupe P&V applique une politique de mobilité dans le cadre de laquelle nous tentons d'augmenter systématiquement, via diverses mesures, le nombre de déplacements durables.

Nous stimulons ainsi, par une prise en charge complète, l'utilisation des transports publics pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail. Nous encourageons également les collaborateurs à utiliser autant que possible le train, le métro, le tram, le bus et les vélos partagés pour tous leurs déplacements professionnels. Les collaborateurs qui viennent travailler avec leur vélo personnel reçoivent eux aussi une indemnité.

Nous facilitons en outre le covoiturage entre les membres du personnel, en les faisant bénéficier d'avantages fiscaux et d'une place de parking prioritaire dans nos bâtiments.

Gestion de la flotte automobile

À travers sa Green Car Policy, le Groupe P&V continue à miser sur un transport plus durable. Elle permet d'offrir à nos collaborateurs un outil de mobilité flexible et adapté à leurs besoins.

Dans ce cadre, les utilisateurs d'une voiture de société doivent payer eux-mêmes une partie des frais de carburant et ils peuvent combiner l'usage de leur voiture de société avec un abonnement de transports en commun. De plus, les voitures hybrides et électriques font désormais partie de notre flotte et les collaborateurs ont la possibilité de prendre un vélo en leasing dans le cadre du plan cafétéria.



Rapport non-financier 2022
P&V Assurances sc - Rue Royale 151 - 1210 Saint-Josse-ten-Noode - 0402.236.531 - RPM Bruxelles
groupepv.coop / info@pv.be - pv.be / info@vivium.be - vivium.be